

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 49 (1920)
Heft: 15

Rubrik: Renouvellement des brevets

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 4 fr. ; par la poste : 20 ct. en plus. — Pour l'étranger : 5 fr. —
Le numéro : 25 ct. — Annonces : 40 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. le Dr Julien Favre, professeur à l'Ecole normale, Hauterive-Posieux. Les articles à insérer dans le N° du 1^{er} doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent, et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois. Les travaux de la Partie pratique doivent être adressés à M. Firmin Barbey, inspecteur scolaire, à Fribourg.

Pour les annonces, écrire à M. L. Brasey, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg, et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.

Le *Bulletin pédagogique* paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où il ne paraît qu'une fois.

SOMMAIRE. — Renouvellement des brevets. — Statuts de la Société fribourgeoise d'éducation. — Un souvenir d'école. — Un nouveau syllabaire fribourgeois. — Partie pratique. — Echos de la presse. — Bibliographie. — Chronique scolaire. — Avis au Corps enseignant.

Renouvellement des brevets

Les instituteurs et institutrices dont le brevet de capacité est périmé ou le sera dans le courant de la présente année sont avisés que les examens pour le renouvellement de ces diplômes auront lieu au Lycée de Fribourg, les jeudi et vendredi 23 et 24 septembre, chaque jour dès les 8 heures précises du matin.

Le programme est simplifié dans les mêmes conditions qu'en 1919.

Le brevet définitif et la prime d'âge ne peuvent être obtenus sans que les examens de renouvellement aient été subis au moins une fois avec succès. Les brevets expirés doivent être adressés avec les certificats prévus à l'art. 132 du règlement général, par l'intermédiaire des inspecteurs scolaires, au bureau de la Direction.

Fribourg, le 2 août 1920.

Le conseiller d'Etat, directeur,
GEORGES PYTHON.

